

DOCUMENTS A FOURNIR POUR CHANGEMENT DE TITULAIRE SUR CARTE GRISE

PIECES A FOURNIR PAR LE VENDEUR DU VEHICULE A L'ACHETEUR :

- Le certificat de cession (cerfa 15776 exemplaire n°1)
- L'accusé d'enregistrement de déclaration de cession d'un véhicule : preuve de l'enregistrement de la cession en ligne, démarche à effectuer sur le site ANTS (si nous devons la faire il faut une copie de la pièce d'identité du vendeur à joindre au dossier)
- Le certificat de situation administrative du véhiculé (« non gage »)
- Le certificat d'immatriculation (carte grise), barré, avec mention « vendu le „/„/„„„, (date de la cession) », suivie de sa signature
- La preuve du contrôle technique de moins de 6 mois

L'acheteur du véhicule doit procéder à l'immatriculation du véhicule dans un délai d'un mois suivant la date d'achat

PIECES A FOURNIR PAR L'ACHETEUR POUR FAIRE LE CHANGEMENT DE TITULAIRE :

POUR TOUS LES USAGERS (particuliers, entreprises et associations):

1- L'ANCIEN CERTIFICAT D'IMMATRICULATION (CARTE GRISE),

barré, revêtu de la mention « vendu le „/„/„„„, (date de la cession) », suivie de la signature du vendeur

ATTENTION : s'il y a des co-titulaires sur la carte grise, la signature de chacun d'entre eux doit également apparaître sur la carte grise

2- LA DECLARATION DE CESSION ORIGINALE Cerfa N° 15776*01

à remplir conjointement par l'ancien propriétaire et le nouvel acquéreur. Vous devez en garder une copie,

ATTENTION : s'il existe un co-titulaire, sa signature doit également apparaître sur le certificat de cession

Si le vendeur est un garage ou une entreprise, un cachet sera exigé sur le certificat

3- L'ACCUSE D'ENREGISTREMENT DE DECLARATION DE CESSION D'UN VEHICULE

Ce document doit vous être fourni par le vendeur, qui doit établir cette démarche en ligne sur le site ANTS et vous en fournir une copie.

Si cette démarche n'a pas été faite nous pouvons enregistrer cette cession sur place avec la pièce d'identité du vendeur.

ATTENTION : si le véhicule a été acheté dans un garage, le vendeur doit vous remettre, en plus des précédents documents, une

DECLARATION D'ACHAT DU VEHICULE,

4- LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION Cerfa N° 13750*05

La demande doit être remplie et signée par le nouveau titulaire et le co-titulaire le cas échéant. L'adresse qui y figure doit être l'actuelle, et identique à celle du justificatif de domicile. Le co-titulaire doit fournir une copie recto/verso d'une pièce d'identité et de son permis.

5- LE MANDAT D'IMMATRICULATION ORIGINAL Cerfa N° 13757*03

Formulaire à remplir par le nouveau propriétaire qui autorise notre société à effectuer le changement de titulaire

Pour info, le numéro VIN est le numéro d'identification du véhicule (lettre E ou G sur carte grise)

6- L'ATTESTATION DE CONTROLE TECHNIQUE (COPIE) de – de 6 mois (que si véhicule de plus de 4 ans)

ATTENTION : si contre visite il faut fournir la première attestation de contrôle technique périodique + la contre visite.

La date à prendre en compte est celle de la visite initiale et non de la contre visite.

7- L'ATTESTATION D'ASSURANCE DU VEHICULE (COPIE)

Pour immatriculer un véhicule, celui ci doit être assuré, par vous même ou par un tiers. L'attestation doit être en cours de validité

8- LE PERMIS DE CONDUIRE RECTO / VERSO (COPIE) (PAS DE PERMIS PROVISOIRE)

Le nouveau titulaire doit être en possession d'un permis de conduire en cours de validité et correspondant à la catégorie du véhicule

POUR LES PARTICULIERS

9- CARTE D'IDENTITE en cours de validité (PHOTOCOPIE RECTO / VERSO)

10- JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE – DE 6 MOIS (PHOTOCOPIE)

Ce justificatif de domicile doit être au nom et au prénom du nouveau titulaire

- facture de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou portable
- copie quittance de loyer émanant d'une agence ou d'un organisme social, attestation d'une mairie
- dernier avis d'imposition (ou de non imposition)
- attestation d'assurance logement
- titre de propriété

ATTENTION : NE SONT PAS ACCEPTEES les attestations d'assurance voiture, les avis de taxes d'habitation, les avis de taxes foncières, les factures d'eau, fiches de paye, papiers de sécurité sociale, papiers bancaires...

Si le nouveau titulaire est hébergé chez un particulier ou chez ses parents, il faut fournir :

- un justificatif de domicile au nom et prénom de l'hébergeant
- une attestation sur l'honneur de l'hébergeant
- copie de la pièce d'identité de l'hébergeant en cours de validité

POUR LES ENTREPRISES (SA, SARL, SAS, SAS, EURL, SCI...)

9- EXTRAIT K-BIS ou EXTRAIT JOURNAL D'ANNONCE LEGALES de moins de 2 ans où apparaissent le nom du responsable, l'adresse, le n° d'enregistrement ou pour les artisans DOCUMENT CHAMBRE DES METIERS avec nom du gérant, nom commercial, adresse et numéro siret,

10- PIECE D'IDENTITE DU GERANT (COPIE)

11- PIECE JUSTIFICATIVE DE DOMICILIATION (COPIE)

POUR LES ASSOCIATIONS, SYNDICATS...

9- LES STATUTS DE L'ASSOCIATION (COPIE)

10- LA DECLARATION EN PREFECTURE ou de sa PARUTION DANS LE JO (COPIE)

11- UNE PIECE JUSTIFICATIVE DE DOMICILIATION (COPIE)

12- UNE PIECE JUSTIFICATIVE DU PRESIDENT (COPIE)

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE TRAITE

**VOTRE NOM DOIT IMPERATIVEMENT ETRE INSCRIT SUR VOTRE BOITE AUX LETTRES
(Dans le cas contraire la carte grise peut être retournée à l'expéditeur)**

Vous recevrez votre carte grise sous un délai de 4 à 5 jours en recommandé directement a votre domicile. Si vous n'avez rien reçu vous pouvez aller voir sur internet en tapant « ou en est ma carte grise ». Du moment que la carte grise a été expédiée nous ne sommes pas responsables si vous ne la recevez pas (ensuite voir problème avec la poste).

Paiement des taxes carte grise (CV fiscaux) avec votre carte bancaire UNIQUEMENT (aucun paiement par chèque ou par espèces).

C'est un paiement sécurisé, du coup vous recevrez un SMS sur votre téléphone (voir avec la banque si ils ont le bon numéro associé à la carte que vous allez utiliser), ou validation avec une application bancaire, ou avec le boîtier fourni par votre banque).

**Pour effectuer cette démarche merci de venir
AVEC VOTRE CARTE BANCAIRE ET AVEC VOTRE TELEPHONE PORTABLE
(téléphone associé a la carte bancaire auprès de la banque comme expliqué précédemment)**

PRIX DU SERVICE: 25 euros (chèques, especes ou CB)

Un certificat provisoire d'immatriculation (CPI) sera mis à disposition immédiatement. Il vous permet de circuler en France en attendant de recevoir le certificat d'immatriculation définitif

HORAIRES SERVICE CARTE GRISE

Du MARDI AU VENDREDI

09h00 à 11h30

14h00 à 17h00

UNIQUEMENT

(pas de carte grise le samedi)

MERCI DE LIRE CETTE FICHE AFIN DE NE RIEN OUBLIER, CELA VOUS EVITERA DE DEVOIR REPASSER A CAUSE D'UN DOSSIER INCOMPLET OU MAL REMPLI !!!